

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de MULHOUSE

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
24

Conseillers absents :  
9

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 novembre 2022  
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le dix novembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (24) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL

### **Excusés (9) :**

Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)  
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)  
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme HERBAUT)  
Mme Guileine LEVY  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT  
M. Lucas SCHERRER  
Mme. Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

### **Point 5 de l'ordre du jour**

#### **Réduction de titres de recette**

- *Titre n° 1050 du Budget 2021, d'un montant de 84.953,42 €, concernant MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (m2A).*

La Ville facture annuellement les charges locatives du Musée du Papier Peint de Rixheim à m2A. Pour 2021, le décompte des frais à rembourser s'élève à 84.953,42 €.

L'Agglomération sollicite une réduction du titre de recette de 32.258,70 € par la radiation des frais liés à la réhabilitation de l'ascenseur du Musée. Cette opération relève en effet des grosses réparations, écartées des charges récupérables.

- *Titre n° 622 du Budget 2022, d'un montant de 3.779,00 €, concernant divers encaissements relatifs aux activités de la Maison de Vie.*

Dans le cadre des activités de la Maison de Vie, Mme Y. K. s'est inscrite à l'activité 'Gym douce' du lundi et du mardi pour la saison 2022/2023. Madame K. s'est trompée dans son inscription et sollicite le remboursement de l'activité « Gym douce » du lundi soit 61 €.

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité :

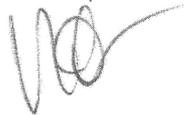
- de réduire de 32.258,70 € le titre n° 1050 de l'exercice 2021 émis à l'ordre de m2A, en imputant la charge à l'article 93314 (Musées) / compte 673 (Titres annulés sur exercice antérieur) du Budget 2022,
- de réduire le titre n° 622 de 61 € du budget 2022, en reversant la somme de 61 € à Mme Y. K., domiciliée à RIXHEIM, et d'imputer la charge correspondante à l'article 934238 (Autres actions en faveur des personnes âgées) / compte 65888 (Charges diverses de la gestion courante - autres) du Budget 2022.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 15 novembre 2022

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Patrick BOUTHERIN

#### Voies et délais de recours

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*